



EN VUE

# ÉPARGNE

## A 60 ans, quelles priorités pour votre argent?

Dans la dernière ligne droite de la vie active, il est indispensable de faire le point sur sa situation patrimoniale, afin d'anticiper au mieux la baisse de revenus

Il ne s'agit ni des baby-boomers, ni des millennials, ni de la génération Z. Les 55-60 ans ne rentrent dans aucune case. On ose à peine utiliser le terme «senior», de peur de les froisser. C'est pourtant l'appellation la plus juste puisque, selon le dictionnaire Larousse, les seniors sont les plus de 50 ans. «Les 55-60 ans sont une génération "sandwich": leurs enfants sont grands, voire adultes, leurs parents sont en majorité encore en vie et peuvent nécessiter un accompagnement important lié au grand âge», explique la sociologue Mélissa-Asli Petit, dirigeante du bureau d'études Mixing Générations, spécialisé dans les thématiques de longévité. «Ils subissent une charge mentale liée à leurs enfants mais aussi à leurs parents, tout en devant continuer à être performants au travail alors que la société leur renvoie une image plutôt négative», ajoute-t-elle.

Côté finances personnelles, la fin de la cinquantaine correspond souvent à un tournant. «C'est l'âge auquel on termine de rembourser sa résidence principale, ce qui dégage une capacité d'épargne supplémentaire. En parallèle, les revenus professionnels sont au plus haut», explique Hervé Mercier Ythier, le président du directoire de Swiss Life Banque privée, avant de préciser que «cette sérénité financière n'est qu'apparente. Car les dépenses à budgéter restent élevées, des études

des enfants à l'éventuel soutien financier aux générations précédentes».

### Taux de remplacement

Sans compter l'épée de Damoclès de la retraite, dont l'arrivée, dans cinq à dix ans, commence à devenir plus concrète. «Cela crée une véritable instabilité financière à un âge où la vie professionnelle se complique: l'expérience n'est pas vraiment valorisée, la société considère les plus de 60 ans comme moins adaptables au travail, alors que ce ne sont que des stéréotypes infondés sur l'âge», ajoute Mélissa-Asli Petit. C'est un fait, la cessation d'activité se traduira par une chute drastique des revenus.

Un indicateur permet de mesurer précisément son ampleur: le taux de remplacement, qui se calcule en rapportant la pension de retraite au revenu d'activité professionnelle. «Il varie d'une personne à l'autre, car il dépend du statut professionnel et de l'évolution du salaire durant la carrière», précise Valérie Batigne, fondatrice du cabinet de conseil Sapiendo retraite. «Il peut ainsi varier de 30% pour certains travailleurs non salariés à presque 90% pour les fonctionnaires, dont la rémunération ne comporte pas de prime», explique-t-elle. Comptez autour de 50% pour de nombreux salariés.

Pour en avoir le cœur net, il faut se rendre sur le site Info-retraite, qui retrace l'ensemble de la carrière, quel que soit l'organisme de retraite. Il affiche un montant approximatif de la pension en fonction de l'âge de départ. «Il faut le faire à partir de 50 ans, non seulement pour estimer sa future pension mais aussi pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur ou d'oubli, ce qui arrive régulièrement», précise Ludovic Herschlikovitz, directeur général du portail Retraite.com. De nombreux cabinets de conseil proposent, pour un coût compris entre 500 et 2000 euros, de vérifier qu'un dossier est complet et de donner des pistes pour optimiser la fin de carrière. «Il s'agit notamment d'étudier quel est l'âge idéal de départ à la retraite en fonction de la pension, mais aussi de sa situation personnelle et de celle de son conjoint, peut-être lui-même déjà à la retraite», ajoute Valérie Batigne.

Cette prise de conscience permet aussi de revoir son effort d'épargne en fonction de ses futurs besoins. Pour certains, l'urgence est de se constituer un patrimoine dans lequel ils pourront puiser ou tirer des revenus une fois à la retraite. Au-delà de l'épargne de précaution, placée sur des livrets réglementés destinés à faire face aux imprévus, il n'est pas trop tard, même à 60 ans, pour ouvrir un contrat d'assurance-vie.

L'idéal est d'y souscrire au moins huit ans avant la date à laquelle on cessera de travailler. «*Il sera alors possible de puiser dans cette enveloppe pour compléter sa pension de retraite dans de bonnes conditions fiscales*», explique Alexis Trigaut, directeur commercial vie et retraite chez Corum L'Épargne. En effet, en cas de retrait après huit ans, les gains bénéficient d'un abattement de 4 600 euros pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple.

#### « Gestion diversifiée »

Par ailleurs, la fiscalité en cas de succession dépend de l'âge auquel l'épargnant a alimenté son contrat : les versements réalisés avant ses 70 ans bénéficient, à son décès, d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire. «*Il est intéressant d'ouvrir un contrat à la soixantaine si cela n'a pas encore été fait, car l'assurance-vie coche toutes les cases : elle n'est pas plafonnée, permet une gestion diversifiée, elle reste disponible en cas de besoin d'un complément de revenu, par exemple, et répond à la problématique de la transmission*»,

résume Sybille de Montgolfier, ingénieure patrimoniale senior chez Swiss Life Banque privée.

A 55 ou 60 ans, certains épargnants ont déjà accumulé un patrimoine important, à la fois grâce à leurs revenus professionnels et/ou en raison d'un héritage. L'urgence consiste, pour eux, à vérifier que la répartition de leur patrimoine répond bien à la problématique de la retraite. Certains se retrouvent à la tête d'un patrimoine immobilier locatif important car la pierre reste, dans l'inconscient collectif, la meilleure solution pour financer sa retraite. «*Mais, à 60 ans, leur taux d'imposition est très élevé car ils ne bénéficient plus des parts fiscales de leurs enfants désormais indépendants. Les loyers perçus subissent donc au minimum 47,5% d'imposition, voire plus, en fonction de la tranche marginale d'imposition*», explique Guillaume Eyssette, fondateur du cabinet de gestion de patrimoine Gefinéo. C'est l'occasion de réfléchir à d'éventuels arbitrages.

«*Il faut une allocation d'actifs équilibrée, ce n'est pas le cas si la pierre repré-*

*sente 80% de votre patrimoine total. Dans ce cas, on peut envisager de vendre les biens locatifs les moins rentables pour se repositionner vers l'assurance-vie, plus liquide et moins imposée*», explique Sacha Cohen, ingénieur patrimonial à l'Union financière de France (UFF). Ou encore vers l'épargne-retraite, peu liquide, mais procurant un avantage fiscal à l'entrée. ■

AGNÈS LAMBERT

**L'IDÉAL, POUR  
UN CONTRAT  
D'ASSURANCE-VIE,  
EST D'Y SOUSCRIRE  
AU MOINS HUIT ANS  
AVANT LE DÉPART  
À LA RETRAITE**



MATHEU FREAK CITY